

> France

Enrico Macias. Épilogue de l'affaire islandaise

Publié le 28 août 2017 à 09h00

Modifié le 28 août 2017 à 11h41



Enrico Macias a gagé sa villa de Saint-Tropez auprès de la Landsbanki Luxembourg, qui lui réclame désormais 35 millions d'euros.

La justice dira, aujourd'hui, si le chanteur Enrico Macias et une centaine d'autres personnes ont, oui ou non, été victimes, en France, d'une vaste escroquerie à l'hypothèque, orchestrée depuis l'Islande.

Le tribunal correctionnel de Paris rendra sa décision aujourd'hui, à 13 h 30, dans l'affaire dite « Landsbanki Luxembourg », qui implique le chanteur Enrico Macias et une centaine d'autres victimes françaises. Le parquet a requis le 23 mai, après un mois de procès, des peines de prison avec sursis et des amendes à l'encontre de neuf anciens dirigeants, cadres ou conseillers en gestion de patrimoine, liés à cette filiale au Luxembourg d'une grande banque islandaise, balayée, en 2008, par la crise financière. La procureure, critiquant « l'opacité totale » opposée à la justice par l'établissement, a demandé, en particulier, trois ans de prison avec sursis et 300.000 euros d'amende à l'encontre de l'ancien patron de la maison mère islandaise Landsbanki, et ancien propriétaire du club de foot anglais de West Ham, Bjorgolfur Gudmundsson. Il est reproché aux prévenus d'avoir, principalement en 2007, escroqué une centaine de personnes, en France, en leur faisant hypothéquer leur logement contre un crédit versé en partie en liquide, en partie sous forme de placements financiers. Le tout, sans les avertir des risques très élevés de l'opération.

« J'ai passé dix ans la peur au ventre »

En 2008, sur fond de crise et de nationalisation des grandes banques islandaises, la Landsbanki Luxembourg fait faillite et entreprend de recouvrer les créances, quitte à vendre ou menacer de vendre les biens hypothéqués. L'affaire éclate avec la plainte d'Enrico Macias. Il a gagé sa villa de Saint-Tropez auprès de la Landsbanki Luxembourg, dont la liquidatrice lui réclame désormais 35 millions d'euros. « J'ai passé dix ans la peur au ventre de perdre mon seul bien », a clamé, au procès, le chanteur. Ses avocats espèrent la « condamnation de la banque en tant que personne morale » et la « confiscation des créances » qui pèsent encore sur les parties civiles, explique Me Éric Morain. « Le juge pénal ne peut pas annuler les contrats, mais sa décision aura une influence sur

les procédures civiles en cours », ajoute-t-il. La défense estime, elle, que ce contentieux n'a, de toute façon, « rien à faire au pénal », a plaidé, au procès, Me Olivier Baratelli pour l'un des anciens cadres dirigeants de la Landsbanki Luxembourg. L'avocat a reproché à l'interprète du « Mendiant de l'amour » d'avoir joué un rôle de « mauvais lutin », entraînant les autres parties civiles au tribunal.

PUBLICITÉ

